

L'Eurovision et les frontières culturelles de l'Europe

The Eurovision song contest and the cultural frontiers in Europe

[Fabien Venon](#)

Université du Québec à Montréal (Canada)

Résumé : L'Eurovision s'affirme comme la plus ancienne manifestation d'unité culturelle européenne, fêtant en 2005 ses 50 ans. Loin de n'être qu'un spectacle kitsch, le concours européen de la chanson pose un certain nombre de problématiques sur les frontières culturelles de l'Europe. Peut-on être européen en entonnant la ritournelle et se voir, par contre, repoussé de l'Union européenne, espace culturel, économique et politique ? L'espace européen est-il parfaitement homogène ou sommes-nous face à un agrégat de sous-ensembles régionaux réunis ? La devise de l'Union européenne « Unie dans la diversité » est-elle encore d'actualité ?

Mots-clés : Frontières, Minorités, Géographie culturelle, Europe, Union européenne

Abstract : The Eurovision song contest pretends to be the oldest demonstration of european cultural unity, celebrating in 2005 its 50 years. Far from being only a kitsch show, the european song contest ask a certain amount of questions about the cultural frontiers in Europe. Can someone be european while singing a song and, however, be rejected from the European Union, cultural, economical and political space? Is the european space perfectly homoneous or are we in front of an aggregate of regional subdivisions put together? Has the device of the European Union "Unity in diversity" always been with us?

Keywords : Frontiers, Minorities, Cultural Geography, Europe, European Union

Les événements capables de rassembler les peuples d'Europe sont tellement rares qu'il serait dommage de se priver de les étudier. Ils sont en effet la réalisation concrète de l'idée européenne chère aux pères fondateurs. Doit-on rappeler la célèbre phrase de Maurice Schuman, prononcée dans sa déclaration du 9 mai 1950 ? « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ». Si les réalisations économiques ne manquent pas (marché unique, euro), peu d'événements marquent la scène culturelle européenne. L'Eurovision s'affirme comme la plus prestigieuse de ces manifestations d'unité.

Dans sa définition la plus large, l'Eurovision désigne l'échange européen de programmes de télévision qui est effectué dans le cadre des activités de l'Union européenne de radiotélévision (UER). De grands espoirs ont été placés dans cette organisation, née en 1950 sur fond de guerre froide. Regroupant à l'origine uniquement des pays d'Europe occidentale et de la région méditerranéenne, l'aire d'influence théorique de l'UER s'étend à la « zone européenne de radiodiffusion », un carré délimité par l'Islande à l'ouest, la Russie, la Turquie et l'Irak à l'est, la Scandinavie au nord et l'Afrique du Nord au sud. Ainsi, « en faisant partager, au-delà des frontières, les mêmes spectacles et émotions à des millions d'Européens, l'Eurovision contribue à une meilleure connaissance réciproque des peuples et est un facteur de première importance pour la construction européenne » (Visine F., 1970, p.356). Pourtant, il a fallu

bien vite déchanter. Les deux promoteurs de l'Eurovision, Marcel Bezençon de la Société suisse de radiodiffusion et Jean d'Arcy de la Radiodiffusion et Télévision de France, entrevoient très rapidement les principales limites de leur création. Pour J. d'Arcy, « la télévision, tant qu'existeront les frontières, constituera pour les nations un attribut de souveraineté : il n'était donc pas possible aux organismes d'aliéner leur liberté » (Courteix S., 1975, p.155). L'Eurovision fonctionne alors comme une simple bourse d'échanges de programmes, sans moyens de production centralisés. Pour M. Bezençon, « le problème des langues met des bornes à la quantité de programmes culturels. L'ennui, il est vrai, est que la pluralité des langues européennes met un frein précisément à la large diffusion de la culture puisqu'elle ferme l'écran à beaucoup de retransmissions directes. Voilà pourquoi le sport est prédominant » (Courteix S., 1975, p.161). Une culture commune européenne n'est donc pas encore envisageable sur le petit écran. Aussi, n'est-il pas étonnant que le terme d'Eurovision définisse aujourd'hui la seule manifestation culturelle d'envergure à l'échelle de la télévision européenne : le concours de la chanson. Eclipsant toutes les problématiques politiques, administratives ou techniques liées à l'UER, il sera notre seul sujet de préoccupation dans l'étude qui va suivre, car il reflète, à sa mesure, l'adhésion concrète des peuples à un événement européen.

Emission télévisée annuelle, le Grand Prix de la Chanson européenne naît en 1956. Peu à peu, l'événement prend une importance considérable. Au début des années 1970, l'audience bat des records en approchant 250 millions de téléspectateurs. A la fin de la décennie, ce sont près de 450 millions de téléspectateurs qui assistent au spectacle. Même si l'émission se ringardise, elle n'en reste pas moins au cours des années 1980, avec 300 millions de téléspectateurs, la plus grande communion européenne annuelle. La plus ancienne aussi, puisque le concours fête en 2005 ses 50 ans. Depuis quelques années, le concours connaît un retour en grâce avec environ 400 millions de fidèles. Les audiences et les parts de marché publiées par l'UER témoignent de l'importance considérable prise par ce phénomène télévisuel (tableau 1). Lorsque plus de 8 millions d'Anglais se passionnent pour un événement européen, il y a là matière à réflexion !

Pays	Téléspectateurs	Taux en %	Part de marché en %
Autriche	777 503	10,3	45,9
Belgique	1 695 200	29,8	71,4
Croatie	1 055 410	30,2	59,3
Danemark	582 000	11,2	37
Grèce	3 166 192	34,2	75,5
Lituanie	393 200	11,8	48
Pays-Bas	2 950 000	20	46,9
Slovénie	272 874	14,6	50
Espagne	6 826 000	16,7	50,1
Suède	3 555 000	41,1	-
Royaume-Uni	8 354 000	15,1	41,2

Source : www.ebu.ch/fr/union/news/2004/tmc_6-12311.php

**Tableau 1 : Quelques audiences et parts de marché
Finale de l'Eurovision – 15 mai 2004**

Loin de n'être qu'un spectacle kitsch, l'Eurovision pose, en effet, un certain nombre de problématiques géopolitiques de première importance et alimente le débat sur les frontières de l'Europe. Peut-on être européen en entonnant la ritournelle et se voir, par contre, repoussé de l'Union européenne, espace culturel, économique et politique ? Ensuite, au sein de l'Europe

de la chanson, des préférences entre certains pays se font jour lors des procédures de vote par téléphone du public. L'espace européen est-il parfaitement homogène ou sommes-nous face à un agrégat de sous-ensembles régionaux réunis ? Enfin, une langue tend à dominer depuis plusieurs années le palmarès du concours. La devise de l'Union européenne « Unie dans la diversité » est-elle d'actualité ou ne faut-il voir dans le processus de construction européenne qu'un affadissement des différences nationales, un alignement sur un modèle et une pensée uniques ? C'est à ces trois grandes questions, des frontières culturelles de l'Europe vues par le biais du concours Eurovision, que nous allons dès maintenant nous intéresser. Elles sont intimement liées à l'avenir des frontières politiques de l'Union européenne.

I – Quelles sont les frontières de l'Europe ?

Sans frontières naturelles incontestables, l'Union européenne est contrainte d'ériger un certain nombre de valeurs comme liens indéfectibles entre les peuples : liberté individuelle, démocratie pluraliste, économie de marché, multiculturalisme... Mais ces valeurs peuvent être interprétées de bien des façons et ne disent en rien les limites géographiques des Etats européens concernés. Le Québec par exemple remplit toutes les conditions d'adhésion, hormis le critère « De l'Atlantique à l'Oural », lui-même très contesté. La Belle Province doit-elle alors intégrer l'Union comme le propose le journaliste indépendantiste canadien-français Pierre Schneider ? « Je crois que le temps est venu d'ouvrir nos esprits et nos cœurs à une nouvelle option politique, celle de choisir de réintégrer la France, notre mère patrie, en tant que PTOM (pays et territoires d'outre-mer), ce qui nous permettrait d'entrer de plain-pied au sein de l'Union européenne » (*La Presse*, 24 août 2006). Ce serait aller dans le sens de l'essayiste Jean-Marie Domenach pour lequel « on irait à l'encontre de l'esprit européen si on prétendait en exclure ceux qui s'en réclament sur d'autres continents » (Domenach J.M., 1990, p.66).

En fait, « les frontières de l'Union européenne ne sont en rien prédéterminées, elles sont façonnées par la rencontre de deux séries de volontés : celles de l'Union et de ses Etats membres ; celles des Etats candidats » (Moreau Defarges P., 2006, p.106). Il s'agit d'une négociation. Aucun critère établi ne peut justifier, à lui seul et pour tous les pays partie prenante, un accord d'intégration ou un rejet de candidature. Les éléments rentrant en considération sont multiples, comme en témoigne le refus par deux fois, en 1963 et 1967, du président Charles de Gaulle d'accepter l'adhésion du Royaume-Uni. Pourtant, le pays appartenait sans conteste à l'aire géographique dénommée Europe. Le président français pouvait tout de même contester sa légitimité, compte tenu de la politique atlantiste menée à Londres. L'adhésion britannique a pourtant lieu en 1973. Comme quoi aucun critère n'est immuable ! Entre choix politique et culturel, économique et social, jusqu'où alors vont les frontières de l'Europe ?

Pour Philippe Moreau Defarges, « peut être défini comme Etat européen tout Etat se ressentant comme tel et étant reconnu par les autres comme tel. Cette définition rappelle que la notion d'Europe est une création culturelle » (Moreau Defarges P., 2006, p.114). Avant les frontières politiques, préexistent donc des frontières culturelles. Ainsi, pour Jean-Marie Domenach, « parce qu'il faut bien que des institutions occupent un espace défini, on dira que les frontières de l'Europe communautaire sont celles, périphériques, des Etats qui la composent, cependant que l'esprit européen a des frontières mouvantes : les déterminent ceux qui se réclament de lui » (Domenach J.M., 1990, p.66). Le sentiment d'appartenance, antérieur à toute politique communautaire, serait la meilleure justification d'une intégration

dans l'Union européenne. L'Eurovision peut alors servir de précieux indicateur. Un pays participant au concours européen de la chanson ne se définit-il pas comme partie intégrante de l'Europe ? Certes, des éléments politiques, économiques ou sociaux peuvent empêcher ou retarder l'heure de l'intégration réelle. Les pays déjà membres peuvent très bien contester l'adhésion du nouveau venu aux valeurs ou à l'espace géographique de l'Union. Toutefois, le fait de se prévaloir du label européen lors de l'Eurovision représente un bon indice de l'aire d'influence culturelle de l'Europe et peut-être à terme de ses frontières politiques.

Lors de la première édition, en 1956, seuls sept pays membres de l'Union européenne de radiodiffusion participent au concours : l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Suisse, et les Pays-Bas. L'Autriche, le Danemark, et le Royaume-Uni sont exclus de la compétition, faute d'avoir respecté les délais d'inscription. On reconnaît là le bloc des fondateurs de l'Europe des 6, hormis la Suisse. Il n'est donc pas aberrant de penser que l'intégration européenne et la participation à l'Eurovision relèvent du même processus. Le rôle leader de la Suisse dans le concours de la chanson démontre toutefois que l'adhésion à l'Eurovision est moins lourde de conséquences sur le plan économique et politique. Le concours représente un signe d'appartenance à l'unité culturelle européenne, un premier pas décisif vers l'adhésion à l'Union européenne (dans six cas sur sept) que peuvent contrecarrer durant plusieurs décennies des questions d'ordre politique ou économique. Toutefois, la république helvétique pourra-t-elle encore longtemps faire figure d'enclave au cœur même du continent européen ? De fait, la Suisse comme la Norvège, « faisant la majorité de leur commerce avec l'Union, sont souvent contraints d'incorporer dans leur législation le droit communautaire. Ces Etats, s'ils étaient membres de l'Union, participeraient à l'élaboration de ce droit qu'ils subissent » (Moreau Defarges P., 2006, p.111). La Suisse préserve son indépendance nationale, en restant à l'écart de l'Union européenne, mais revendique aussi, en participant à l'Eurovision, son appartenance à l'espace culturel européen. Cette dichotomie entre les frontières politiques et les frontières culturelles ne cessent de s'amplifier au cours des décennies, lorsque des régimes dictatoriaux réclament leur participation à l'Eurovision.

Dix ans après la première édition, en 1966, le nombre de participants a explosé avec dix-huit candidats : l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie. On note que dès cette date précoce l'Eurovision rassemble presque l'Europe des Quinze, puisque seule la Grèce manque à l'appel. Il faudra attendre 1974 pour que le pays participe au concours, peu avant la chute du régime militaire. Il paraît donc clair que l'Eurovision, union culturelle, a trente ans d'avance sur l'Union politique. « Une nette distinction est à faire entre l'euroanéité (le sentiment d'appartenance culturelle) et l'européisme (le sentiment d'urgence à construire l'Europe) » (Frank R., dans Pécout G., 2004, p.183). Dégagée du problème des valeurs de l'Union, l'UER peut accepter la participation de gouvernements peu fréquentables et la diffusion de l'émission dans des pays loin du modèle socioéconomique d'Europe de l'Ouest. Il suffit que les nouveaux entrants appartiennent sans conteste à l'aire culturelle européenne. Ainsi, dès 1965, les pays d'Europe de l'Est peuvent assister en direct à la retransmission du concours. La Yougoslavie est quant à elle admise dès 1961, la même année que l'Espagne. La question du régime politique ne pose pas problème. D'ailleurs, lorsqu'en 1969, l'Espagne franquiste organise le concours à Madrid, seule l'Autriche refuse de prendre part à l'événement. Ainsi, l'Eurovision, centré sur l'appartenance culturelle à l'Europe, semble préfigurer l'Europe à venir lorsque les accointances politiques ou économiques seront propices.

Dix ans plus tard, en 1976, on compte toujours dix-huit participants : Allemagne de l'Ouest, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Yougoslavie. Toutefois, on note l'entrée d'un pays qui bouleverse notre conception actuelle de l'Europe : Israël. En 1973, Israël fait ses débuts à l'Eurovision, afin de combler le retrait de la compétition de l'Autriche et de Malte. Dès 1978, ce pays remporte la première place avec la célèbre chanson *A-ba-ni-bi*. Le concours a donc lieu en 1979 à Jérusalem, édition au cours de laquelle Israël se place encore en première position avec le titre *Hallelujah*. L'Eurovision s'ouvre sur le bassin méditerranéen. D'ailleurs, il convient de noter qu'en 1971 Malte participe pour la première fois au concours européen de la chanson et, en 1975, c'est au tour de la Turquie d'intégrer la compétition. Est-ce à dire que l'Union européenne est, elle aussi, destinée dans les décennies à venir à devenir une Union euro-méditerranéenne ? Pierre-Yves Pécoux nous rappelle avec justesse que « la Méditerranée a souvent été, plutôt qu'une marge séparative, la charnière maritime d'ensembles territoriaux diversement assemblés et inégalement cohérents que nous pouvons interpréter comme des anticipations de ce que nous appelons Europe » (Pécoux G., 2004, p.132). De fait, en 1995, soit vingt ans environ après l'entrée de deux pays du Proche-Orient à l'Eurovision, un Partenariat euro-méditerranéen ou Processus de Barcelone a été lancé afin de faire du bassin méditerranéen une zone de libre échange avec des mécanismes de concertation politique. Avant d'aller plus loin dans l'intégration, la question des valeurs de l'Union peut là encore poser problème de façon momentanée, tout comme les questions migratoires ou économiques. Toutefois, il devient difficile de rejeter la candidature d'un pays au seul motif qu'il n'appartient pas à l'aire culturelle de l'Europe, alors qu'il peut très bien participer à un concours dénommé « européen ». C'est notamment le cas pour la Turquie qui revendique son attachement européen tant à l'Eurovision qu'après des instances communautaires. Dès 1963, un premier accord d'association entre la Communauté et la Turquie est signé. Le pays a officiellement posé sa candidature d'adhésion en septembre 1987 et il est reconnu comme Etat candidat en 1999. En 2005, les négociations d'adhésion s'ouvrent. Ainsi, l'Union européenne prend acte de l'appartenance de la Turquie à l'aire culturelle européenne, démontrée de manière flamboyante sur la scène de l'Eurovision depuis trente ans.

En 1986, on compte vingt participants : l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, Israël, la Suisse, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Turquie et la Yougoslavie. L'Islande est le seul pays à faire son entrée cette année-là, repoussant toujours plus à l'ouest les frontières culturelles de l'Europe. Au sud aussi, les limites bougent progressivement. Avec l'intégration d'Israël en 1973, aucun obstacle ne peut être élevé face à la participation d'autres pays bordant la mer Méditerranée. Chypre participe pour la première fois au concours en 1981. En 1977, la Tunisie est le premier pays africain intégré à l'UER. Il se désiste pourtant après avoir appris qu'Israël participerait aussi. On sent alors que les marges méridionales de l'Europe posent problème même pour un concours aussi anodin que l'Eurovision. Ainsi, en 1979, la Turquie avait été contrainte de se retirer sous la pression des pays arabes qui protestaient contre le déroulement du concours à Jérusalem et menaçaient de boycotter l'approvisionnement en pétrole du pays. Les Turcs font toutefois leur retour dès l'année suivante, à la faveur du désistement d'Israël pour cause de fête religieuse le soir de la retransmission. A partir de cette date, plus rien ne viendra séparer les deux pays concurrents. Les tensions sur les berges de la Méditerranée ne sont pourtant pas terminées. En 1980, le Maroc fait son entrée dans la liste des participants mais se retire l'année suivante à la suite du retour en compétition d'Israël et peut-être aussi vexé de l'avant-dernière place qui avait couronné sa première prestation. Le pays ne se représente plus depuis. En 2005 encore, le

Liban a dû se retirer de la compétition, car la loi ne permet pas de faire référence à l'Etat hébreu. Ainsi, au cours de la décennie passée, l'Eurovision a tenté de déborder les limites traditionnellement reconnues au continent européen. Le Maghreb notamment, marqué par l'histoire grecque et romaine puis la colonisation de la France, s'est reconnu dans l'identité européenne. Toutefois, les controverses entre les pays arabes et Israël, qui secouent régulièrement l'Eurovision, ne permettent guère d'envisager une transposition rapide dans les structures politiques de l'Union européenne. De fait, la candidature du Maroc à la Communauté européenne est rejetée en 1987. Cet épisode ferme la porte aux pays d'Afrique du Nord pour plusieurs décennies. Au cours des années 1990, les principaux changements n'ont donc plus lieu au sud mais à l'est avec l'effondrement du bloc communiste.

En 1996, ce sont vingt-trois concurrents qui sont appelés à concourir : l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. A la suite de la décomposition de la fédération yougoslave, l'Eurovision accueille, en 1993, trois nouveaux Etats : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'année suivante, le concours s'ouvre aux pays de l'Europe de l'est et de l'ancien bloc soviétique : l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Russie et la Slovaquie. L'aire culturelle européenne remplit enfin sa définition « de l'Atlantique à l'Oural ». Il faudra attendre dix ans de plus pour que certains de ces pays puissent accéder à la citoyenneté européenne. Une fois encore, les limites culturelles devancent les frontières politiques et cet état de fait devrait perdurer encore de longues années, car au cours de la décennie suivante l'identité européenne ne cesse de poursuivre son expansion dans l'ancien bloc de l'Est.

En 2006, on recense vingt-quatre participants : l'Allemagne, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, Israël, la Lettonie, la Lituanie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, Malte, la Moldavie, la Norvège, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine. Durant les dernières années, l'élargissement vers l'est s'est poursuivi à grande vitesse. En 1998, l'ex-province yougoslave de Macédoine fait son entrée dans le concours. En 2000, c'est le tour de la Lettonie puis, en 2003, de l'Ukraine. En 2004, le groupe des participants s'enfle de l'Albanie, Andorre, la Biélorussie et la Serbie-Monténégro et, en 2006 de l'Arménie. Avec cette dernière, l'Eurovision s'élargit au Caucase. Quinze ans après les bouleversements qui ont touché les pays de l'ancien bloc communiste, on peut penser qu'il s'agit là de la dernière grande vague d'intégration et que les frontières culturelles de l'Europe sont en voie d'être fixées. Au nord, la limite du cercle polaire semble difficile à dépasser. A l'ouest, l'Islande fait figure de dernière limite avant les immensités de l'océan et la possible adhésion à l'aire culturelle européenne du Canada-français ne semble pas pour l'heure à l'agenda du Québecⁱ. A l'est, la Russie forme le dernier rempart. Au sud, les frontières sont plus contestables, selon que l'on admet que la mer Méditerranée et la mer Noire sont les limites ou les deux mers intérieures de l'Europe. Dans le premier cas, la porte de l'Eurovision comme celle de l'Union européenne resteraient fermées aux pays d'Afrique du Nord, seule la rive nord de la Méditerranée appartenant à l'aire culturelle européenne. Les difficultés d'intégration du Maroc et de la Tunisie à l'Eurovision plaideraient en faveur de cette solution. Toutefois, la volonté d'intégration dans la sphère européenne de ces deux pays a achoppé sur le cas particulier d'Israël. Si le lancinant conflit israëlo-palestinien venait à être réglé, rien n'empêcherait alors la Méditerranée de devenir un lien et non plus une frontière, donnant ainsi le droit au label européen à tous les pays bordant la mer Méditerranée et la mer Noire : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Israël, Liban, Turquie, Géorgie, Russie, Bulgarie, Roumanie,

Grèce, Albanie, Croatie, et bien sûr Italie, France et Espagneⁱⁱ. Sur ces 18 pays, 14 se sont présentés à l'Eurovision et tous appartiennent à l'UER. Le chemin vers l'unité culturelle européenne autour d'une mer intérieure est déjà en grande partie parcouru.

De fait, depuis la première édition du concours européen de la chanson, l'aire d'influence culturelle de l'Europe ne cesse de s'étendre. Parti d'Europe de l'Ouest, ce sentiment d'appartenance s'est étendu progressivement au continent européen entier, traditionnellement défini comme « de l'Atlantique à l'Oural », puis, plus loin encore, en intégrant une partie du bassin méditerranéen. L'Union européenne devra probablement tenir compte de cette donnée géopolitique d'envergure : l'identité européenne dépasse les frontières du continent européen. La Turquie, la Tunisie, le Maroc, Israël sont peut-être destinés à intégrer dans quelques décennies les limites d'une union politique. Si cela peut sembler utopique, cela n'aurait rien de très surprenant puisqu'il existe plus de trente ans d'écart entre la participation à l'Eurovision de quatorze pays de l'Europe des 15 et leur intégration politique. L'Europe marcherait alors dans les pas de l'Empire romain. Mais que dire d'une possible candidature de la Russie qui serait, selon l'expression de Giovanni Agnelli, longtemps dirigeant de Fiat, comme mettre un éléphant dans une barque ! Face à cette difficile réalité démographique et spatiale, une seule solution paraît envisageable. Faire de l'Union européenne non pas une fédération d'Etats-nations mais une confédération d'aires culturelles de plus petites dimensions. C'est l'idée d'une Union à plusieurs vitesses qui reparaît. Il ne s'agit pas d'une si mauvaise idée, car on observe rapidement, grâce à notre indicateur de l'Eurovision, que l'Europe rassemble en son sein des noyaux durs, quelques pays reliés par un sentiment d'unité plus enraciné que le lien européen, trop diffus et trop récent. Ces petits blocs seraient amenés dans le futur à collaborer de façon très avancée dans une Union européenne élargie « de l'Atlantique à l'Oural », du Cercle polaire au Sahara.

II – Les noyaux durs de l'Europe

	A B	A L	A M	A N	A T	B L	B I	B O	B U	C Y	C R	D K	E S	E E	F I	F R	G R	H G	I R	I S	I L	L E	L I	M D	M T	M O	M N	N O	P B	P L	P T	R O	R U	R S	S B	S I	S E	S U	T R	U K					
AB	X	1															3							3	2			1												1					
AL		X			2								3			1				1		1							1	1	2				1				2	2					
AM			X			1	1		1				1			1	1				1								1								1					1	1		
AN				X									2																1	1		1											1		
AT					X							2								1									1	1	1	1											1		
BL						X		1				1	1		1	1		1				1							1	1	1	1	1									1	1		
BI							X		1								1																												
BO	3				2			X			6	3			1										1			1	3	2							1	4	2	1	4	1			
BU									X	1															1																				
CY		1					1		1	X	1							4		2	1		1				2	1			2				1	2									
CR	1	1			3		1	5			X					1		1						4	1		1						1		1	3	5		2	2	2				
DK		2		1	1	1					1	X	3	2	2					3	4	1	2		1		3	4	4		1		4	1		1	4	1							
ES				3		2				1			X			2	1					3										3							2	1					
EE		1						1				2	1	X	3	1	1		2	1		5	2		1			1	1	1			1			1					2				
FI		1		1		1				1	2	1	2	X	1	1		1	1		1	1						2		1	1		1	1		1	1		1	4	1				
FR					2		3					1	1	1	X												1			1	1	1		1	1					1	1				
GR	4	4	1	2		4	1	1	2	6			3			1	X	1				3	2		3		1	1	1	1	1	1	1	4	3	2	2	1	2		3	2			
HG											1							X					2									2		2				1					1		
IR																			1	X					1		1						4								1				
IS												2									X					1	1		2											1		1			
IL				2		2										5		1			X					1	2			1			1	2											
LE		1		1	2	2						1	1	5	1	1	1		2	1	1	X	5		1	1	1	3					1	1					1	1			1		
LI													1	1					1	1			3	X						1						1	1								
MD	3							4	1		4													X										2					1			1			
MT		2			1	1				2	2	3	1	1	1		1			1					2	X			1					2	2			1				1	1		
MO				1		1			1												3		2	2	1		X					2	3		2							1	2		
MN				1												1													X																
NO												2	2	2						2	3							1		X										3			1		
PB					4							1	1						1		1					1		2		X								1							
PL		2			1													1									1																		2
PT		1		1		1											2																											1	
RO					1	1			1	4			5				2	2	2		3				2	2	2			1	2	3	X	1	2										
RU					1		1		1					1						3					1		1																		
RS		2	1		1		2			3	2		5	1		2		2	1	3	6	3	3	1	2	2		1		1			3	1	X		1		1	1	3				
SB		2			3		1	3	3	3	1	1		2	1	2				1					3				1	2				2	1	1	X	2	2	3	1	1			
SI	1								1		3																																		X
SE	1	1		1							5		2	1					2	1	1	1	1		2			2			1	1	1	1	3						X			2	
SU						2		1					2	2										1	2		1																	X	
TR	2	5			2	3		3				1	2				5	1							1			1	2	5	1	1	2		1		1	1	2	X					
UK			1	2		1	3			2	2		2	2	2					1	1	2	2	2	2	2	1																	3	X

AB : Albanie	FI : Finlande	PB : Pays-Bas
AL : Allemagne	FR : France	PL : Pologne
AM : Arménie	GR : Grèce	PT : Portugal
AN : Andorre	HG : Hongrie	RO : Roumanie
AT : Autriche	IR : Irlande	RU : Royaume-Uni
BL : Belgique	IS : Islande	RS : Russie
BI : Biélorussie	IL : Israël	SB : Serbie
BO : Bosnie-Herzégovine	LE : Lettonie	SI : Slovénie
BU : Bulgarie	LI : Lituanie	SE : Suède
CY : Chypre	MD : ERY de Macédoine	SU : Suisse
CR : Croatie	MT : Malte	TR : Turquie
DK : Danemark	MO : Moldavie	UK : Ukraine
ES : Espagne	MN : Monaco	
EE : Estonie	NO : Norvège	

Le tableau se lit : « L'Albanie a placé une fois la Croatie parmi ses trois premiers votes (12, 10 ou 8 points) »

**Tableau 2 : Répartition des votes 12, 10 et 8 points
Eurovision – 2000/2006**

Depuis 1997, l'UER accepte le vote du public par téléphone. Très vite, cette méthode s'impose. « En 2001, cinq pays ont recours au vote par téléphone et font en même temps appel à un jury, trois se contentent d'un jury et 15 autres optent pour le télévote » (O'Connor J.K., 2005, p.164). En 2006, les téléspectateurs des 38 pays participants votent par téléphone. Il est désormais possible de connaître les accointances réelles de chacun des peuples de l'Europe avec les autres concurrents, car le panel des votants est particulièrement large. En 2005, plus de cinq millions d'appels et de votes par SMS ont été passés pendant 10 minutes. Ainsi, en répertoriant les trois plus importants votes accordés par chaque pays, 8 points, 10 points et 12 points, se dessinent des partenariats privilégiés, des accords culturels, en somme des noyaux durs au sein du magma européen (tableau 2). Cinq blocs, caractérisés par cinq à six votes élevés au cours des sept années étudiées (2000/2006), sont particulièrement soudés :

- L'un des principaux noyaux durs de l'Europe se retrouve dans l'ex-Yougoslavie. La Bosnie comme la Slovénie donnent cinq fois les plus hauts scores à la Croatie. La Croatie pour sa part accorde six fois les notes les plus élevées à la Bosnie. On pourrait élargir encore le champ spatial des préférences nationales en s'intéressant au seuil des quatre votes de 8, 10 ou 12 points entre 2000 et 2006. Alors, on s'apercevrait que la Bosnie ou la Croatie ont accordé leur confiance à l'ex-république yougoslave de Macédoine. En retour, la Macédoine et la Slovénie ont témoigné par quatre fois leur confiance à la Croatie. En somme, l'ex-Yougoslavie tend à se recomposer au cours de l'Eurovision, laissant toutefois de côté la Serbie-Monténégro. De fait, ce pays s'enlise dans les dissensions. En 2006, il a dû se retirer de la compétition, car la Radio-télévision de Serbie et la Radio-télévision du Monténégro ont été incapables de trouver un accord sur leur représentant.
- Un deuxième bloc unit les pays baltes à la Russie. La Lituanie confère par cinq fois à la Lettonie les meilleures places. Plus encore, l'Estonie place cinq fois dans les sommets du classement la Russie et la Lettonie. Cette dernière le lui rend bien en la mettant en retour cinq fois dans les meilleurs résultats. Elle place aussi six fois la Russie en première position. Là encore, l'histoire a laissé des traces et l'Union soviétique n'est pas évanouie.
- Parmi les noyaux durs les plus affirmés de l'espace européen, se détache aussi la Scandinavie. Le Danemark donne cinq années durant les plus hautes notes à la Suède. Il faut aussi noter que l'Islande, les Pays-Bas, la Suède, la

Norvège comme le Royaume-Uni donnent par quatre fois les scores les plus élevés au Danemark. La Suède accorde aussi quatre fois sa confiance à son voisin, la Finlande.

- Il existe aussi un axe notable entre la Grèce et Chypre. Quatre votes du premier en faveur du second et six votes du second en faveur du premier. C'est probablement l'axe le plus fort de l'aire culturelle européenne. D'ailleurs, inscrite pour la première fois au concours en 1981, l'île de Chypre est représentée l'année suivante par une ancienne candidate grecque. Il en est de même en 1986 avec la candidate Elpida, représentant la Grèce en 1979.
- Au-delà de ces unités culturelles intra-européennes, il convient de noter le poids considérable joué par les minorités. La France donne par cinq fois sa préférence à Israël et à la Turquie. De même, les Pays-Bas et l'Allemagne donnent par cinq fois les meilleures notes à la Turquie. Enfin, l'Espagne accorde cinq fois sa préférence à la Roumanie.

Il n'est pas du ressort de cet article d'analyser les facteurs historiques qui ont tissé les liens étroits qui unissent ces pays entre eux, si cela est possible. Par exemple, doit-on voir dans l'union de Kalmar la source de l'unité culturelle scandinave ? Certes, en 1397, Margareta, fille du roi du Danemark Valdemar (Atterdag) et épouse du fils du roi de Suède et de Norvège Magnus Eriksson, fit couronner des trois Couronnes son neveu Eric de Poméranie qui devint Eric VII (Mousson-Lestang J.P., 1990). Toutefois, cette confédération fut brève. Dès 1449, la Suède reprit son indépendance. De même, le Danemark et la Norvège formèrent un royaume commun depuis la charte d'avènement de 1536 jusqu'à l'indépendance de la Norvège en 1814. Voilà donc bientôt deux cents ans que leur sort est séparé. L'influence de la Réforme est peut-être plus prégnante, lorsque l'on sait qu'en 2004 trois pays européens seulement comptent une majorité de protestants parmi les personnes qui déclarent croire en Dieu (Deloy C., 2005) : le Danemark (94%), la Finlande (90%), la Suède (86%). Il s'agirait alors de la source d'une culture commune, bien que désormais moins de la moitié des Danois et des Suédois partagent cette croyance en l'existence de Dieu (respectivement 45% et 49%). Il faut alors se contenter de dire, comme Jean-Pierre Mousson-Lestang, qu'il « existe chez eux un sentiment diffus de communauté scandinave. Cette situation résulte du sentiment d'une identité d'origine, des relations qui se sont développées entre ces Etats, qui sont de vieux Etats, et avec le monde extérieur proche, c'est-à-dire l'Europe et principalement l'Europe continentale » (Mousson-Lestang J.P., 1990, p.9). Si un facteur causal doit être trouvé à l'existence de noyaux durs au sein de l'Europe, il faut plutôt se tourner vers la question essentielle des minorités.

De fait, faut-il s'étonner de la récurrence des liens entre la Turquie et les pays d'Europe occidentale, notamment la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, lorsque l'on sait que sur près de 4 millions d'expatriés turcs, 3,3 millions résident dans les Etats de l'Union européenne (Amiraux V., dans Roy O., 2004) ? Il s'agit du premier groupe de population étrangère « non communautaire ». En 2003, les trois principales communautés se retrouvent en Allemagneⁱⁱⁱ (2 375 000, soit 28 à 30% des étrangers), en France (326 000, autour de 5% des étrangers) et aux Pays-Bas (323 000, soit 15,5% des étrangers), les trois pays qui donnent le plus de points à la Turquie. De même, la récurrence des liens France-Israël s'expliquent lorsque l'on sait que la troisième plus forte communauté juive, en dehors d'Israël, se situe dans l'Hexagone (560 000 personnes environ), après les Etats-Unis (5 800 000) et l'ex-URSS (2 400 000). Toujours dans la même logique, les deux plus grandes communautés d'immigrés roumains en Europe se trouvent en Italie et en Espagne. Faut-il aussi rappeler qu'au recensement de 1981, 17,3% des habitants de la république yougoslave de Bosnie-Herzégovine se déclaraient croates ? Autre exemple du poids des minorités, lors du recensement de 1989 en Estonie, la population russe atteignait 30%, moins cependant qu'en Lettonie où, en 2004 encore, 35,3%

de la population est encore russophone (42% en 1989). Enfin, si « la question chypriote se résume à un conflit entre la communauté grecque, majoritaire à environ 80%, et la communauté turque, minoritaire avec 18% de la population », il s'agit aussi d'un problème d'une minorité grecque hors des frontières de la Grèce (Kazancigil A., dans Roy O., 2004, p.165). De toute évidence, les minorités se sentent solidaires de la nation qui incarne leur identité familiale et historique même si ces individus se trouvent aujourd'hui dispersés à travers l'Europe. Elles s'investissent massivement dans les votes par téléphone et influent sur la répartition des points.

Toutes les minorités ne jouent pourtant pas un rôle aussi puissant. La densité des liens entre une minorité ethnique et la nation-mère dépend fortement de l'origine des votants. L'indicateur de l'Eurovision nous confirme, par exemple, le communautarisme plus poussé des turcs par rapport à nombre d'autres minorités. « On a souvent parlé à propos des Turcs d'un processus ambigu d'intégration, indiquant par là, la tension entre des comportements de participation économique et politique avec le maintien d'un fort « entre soi » » (Amiriaux V., dans Roy O., 2004, p.76). Joue aussi le contexte national dans lequel les minorités se situent. Ainsi, la communauté juive britannique, pourtant significative puisqu'elle constitue la quatrième diaspora avec 450 000 personnes, n'entretient pas de liens évidents avec Israël. Cet état de fait remet en cause la perception traditionnelle de l'intégration des communautés ethniques ou religieuses en Europe et plus particulièrement dans les nations britannique et française. Selon la vision accordée à la France, « le citoyen est un individu capable de se déterminer non pas selon des solidarités communautaires données, mais selon une perception politique de la solidarité collective » (Neveu C., 1995, p.24). Au contraire, « l'approche pluraliste, particulièrement développée en Grande-Bretagne, « estime qu'il est possible pour des groupes de vivre ensemble sans rien avoir en commun, si ce n'est de partager le même territoire et les plus simples relations d'échanger régulées par le seul marché » » (Neveu C., 1995, p. 29). Selon ces analyses, il semblerait que l'individu, noyé dans le collectif de la nation française, ne soit pas porté vers la recherche de ses racines, tandis qu'au Royaume-Uni des communautés soudées seraient tournées vers les pays-frères. Pourtant, c'est bien en France que les communautés juives et turques semblent afficher la plus forte cohésion et la plus grande solidarité avec Israël et la Turquie. En fait, on peut penser que la conscience plus vive d'appartenir à la communauté nationale en France conduit à un plus fort intérêt pour le monde extérieur. Ceci s'explique par le dépassement de soi encouragé par l'intégration nationale, face à la prégnance des liens familiaux en Grande-Bretagne, et aussi par la solitude de l'individu isolé à la recherche d'une communauté idéale pour apaiser les tourments d'un déracinement ou le sentiment d'être « autre ». Dans cette optique, les votes communautaires lors de l'Eurovision ne doivent pas être perçus comme antinomiques avec l'esprit unitaire de l'Europe. Loin d'être seulement un repli sur soi, ils sont aussi une ouverture vers le monde, une occasion privilégiée de tisser des liens à l'intérieur de l'espace européen.

Pourtant, au lieu de faire le choix d'une Europe multipolaire, respectant les liens privilégiés qui unissent certains pays entre eux, comme l'Europe du Nord protestante ou l'aire d'influence russe dans les pays baltes, l'option a été choisie, pour ne pas froisser les susceptibilités, d'encourager la marche commune de tous les pays. L'euro est venu remettre en question ce précepte, établissant ainsi un groupe où l'intégration économique est plus forte. Le même principe devrait être appliqué dans le domaine du savoir. De fait, il convient d'admettre qu'il « n'existe pas une culture européenne mais un espace culturel européen, ou plus exactement des espaces, qui ne sont pas superposables ni à la Communauté ni à un Etat national. [...] Articuler ces espaces entre eux et avec les institutions européennes – CEE et Conseil de l'Europe – est une tâche difficile parce que nous avons l'habitude séculaire de

penser intégration, globalisation, alors qu'il faudrait penser dé-localisation, systèmes à réseaux multiples » (Domenach J.M., 1990, p.81). Il faut continuer la décentralisation européenne, non seulement sur le plan économique mais aussi culturel, car le processus d'uniformisation est en marche. Il s'agit d'un véritable nivellement par le bas, car faute de respecter les ententes traditionnelles, un seul modèle s'affirme avec pour cheval de Troie, l'anglo-américain. En effet, « le fédéralisme postule un lien supérieur, sinon antérieur, aux peuples qu'il réunit. Si ce lien est d'essence temporelle, il est naturellement imposé par la prééminence du peuple le plus fort et (ou) d'une culture dominante » (Domenach J.M., 1990, p.14). Or, la culture dominante en Europe est incontestablement américaine.

III – L'unité par la langue ?

L'Europe est confrontée à l'envahissement de la langue anglaise. L'Eurovision aussi. Lorsqu'en 1965, la Suède décide d'utiliser l'anglais dans sa chanson, l'année suivante le règlement réaffirme que les participants ne peuvent s'exprimer que dans la langue officielle de leur pays. Cette année-là pourtant la chanson gagnante autrichienne, chantée certes en allemand, porte un titre bien français : *Merci chérie*. Aussi, en 1973, l'UER accepte que chacun puisse chanter dans la langue qu'il désire. Seuls trois pays sur dix-sept (17,6%) s'engouffrent dans la brèche : la Finlande (*Tom tom tom*), la Suède (*You're summer*) et la Norvège (*It's just a game*). On voit, à cette occasion d'ailleurs, se reformer un bloc scandinave uni avec les îles britanniques dans un même modèle culturel nord-européen. Deux ans plus tard, en 1975, huit titres sur dix-neuf (42,1%) sont interprétés en anglais, encouragés par la victoire en 1974 du groupe Abba avec le titre *Waterloo*. Une fois encore, le gagnant sera l'anglais avec la victoire du groupe Teach-In et sa chanson *Ding dinge dong*. Ces victoires à répétition des chansons anglaises ne vont pas sans faire de vagues. En 1975, « les organisateurs de la manifestation eurent toutes les peines du monde à mettre les choses en place. Des manifestations organisées dans la capitale suédoise mirent l'accent sur le manque d'identité nationale des titres présentés au concours. Certains en effet n'avaient pas apprécié que le groupe Abba ait choisi l'an passé de chanter en anglais » (O'Connor J.K., 2005, p.60). En 1976, la Suède se retire du concours. Certains disent que les tensions entre anglophiles et anglophobes y seraient pour beaucoup. En 1977, est réintroduite au règlement l'obligation faite aux candidats d'interpréter leur chanson dans une des langues officielles du pays. L'Allemagne et la Belgique en sont dispensées cette année-là et d'autres cherchent à passer entre les mailles du filet. La chanson du groupe autrichien Schmetterlinge, *Boom boom boomerang*, bien qu'officiellement interprétée en allemand comportait de nombreux couplets en anglais. « Cette procédure sera maintenue jusqu'en 1999 ; mais sous la pression continue exercée par les compétiteurs qui ne pouvaient que constater les victoires répétées des titres chantés en anglais, les organisateurs de l'Eurovision cédèrent une nouvelle fois sur ce point » (O'Connor J.K., 2005, p.69). De fait, au cours des années 1990, l'Europe de la chanson semble conquise par les sonorités anglo-saxonnes. En 2006, les chansons chantées, en tout ou partie en anglais, représente les trois quarts des titres interprétés.

Langue de la chanson gagnante ^{iv}	Nombre de victoires	Proportion de victoires en fonction du nombre de chansons chantées (en %)	Années des victoires
Anglais	20	22/255 (8,6%)	67, 69 (ex aequo), 70, 74, 75, 76 , 80, 81, 87, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06^v
Français	14	14/154 (9,1%)	56, 58, 60, 61, 62, 65, 69 (ex aequo), 71, 72, 73 , 77, 83, 86, 88
Néerlandais	3	3/38 (7,9%)	57, 59, 69
Hébreu	3	3/29 (10,3%)	78, 79, 98
Espagnol	2	2/46 (4,3%)	68, 69
Allemand	2	2/94 (2,1%)	66, 82
Suédois	2	2/35 (5,7%)	84, 91
Italien	2	2/48 (4,2%)	64, 90
Norvégien	2	2/35 (5,7%)	85, 95
Danois	1	1/28 (3,6%)	63
Serbo-croate	1	1/47 (2,1%)	89

Source : Données actualisées de O'Connor J.K., 2005, p.181

Tableau 3 : Les langues gagnantes à l'Eurovision – 1956/2006

Pourtant, l'uniformisation culturelle de l'Europe sur la base de l'anglais représente un véritable nivellement par le bas, car cette langue ne possède aucune vertu qui justifierait sa position dominante. De fait, si l'on étudie le rendement obtenu par chaque langue entre chansons gagnantes et chansons chantées, on s'aperçoit rapidement que le ratio n'est pas particulièrement à l'avantage de l'anglais (tableau 3). Certes, la langue de Shakespeare a contribué 22 fois à la victoire d'un pays, soit le plus fort contingent de vainqueurs depuis 1956, devant le français (14 victoires) et très loin devant le néerlandais ou l'hébreu (3 victoires seulement). Toutefois, il serait difficile d'imaginer le contraire, puisque 255 chansons ont été chantées en anglais. La proportion de chansons gagnantes ne dépasse alors pas 8,6%, moins que le français (9,1%) ou l'hébreu (10,3%) et guère mieux que le néerlandais (7,9%). Si l'anglais domine, c'est qu'il est partout, non parce qu'il assure de meilleurs résultats. Le cercle vicieux se referme : puisque l'anglais est partout, l'anglais est associé à la victoire, puisqu'il est associé à la victoire, l'anglais est partout.

Mais, pourquoi l'anglais est-il partout ? Tout simplement parce que l'Europe n'ayant pas de langue commune cherche un lien supérieur pour l'unifier, signe de puissance et d'efficacité, qu'elle trouve dans l'anglo-américain associé à la formidable usine économique et culturelle des Etats-Unis. Les conséquences de cet asservissement sont dramatiques sur la diversité culturelle de l'Europe. En effet, durant les années où chaque pays devait chanter dans sa langue nationale, l'anglais ne représentait que 11 des 42 victoires (26,2%). Depuis, que le libre choix est permis et que l'anglais a envahi le concours, cette langue remporte 11 des 12 victoires (91,7%). Ce triste résultat de la politique d'union n'est pas sans évoquer d'autres brimades contre des cultures minoritaires ayant eu lieu à l'Eurovision. Doit-on alors rappeler qu'en 1968, l'Espagne franquiste refuse la participation d'un candidat désirant chanter en catalan ? Va-t-on construire l'identité d'une nation européenne en brisant ses particularismes comme cela a été si souvent le cas au cours de l'histoire ?

« Georges Bidault distinguait trois Europe : celle de la géographie, celle de la volonté et celle du désir. La première est floue ; la deuxième hésite ; la troisième a commencé de se libérer » (Domenach J.M., 1990, p.70). Grâce à l'indicateur privilégié de l'Eurovision, il est apparu, en effet, que les frontières culturelles de l'Europe dépassent de beaucoup les limites administratives vues de Bruxelles. L'Union européenne a toujours plusieurs décennies de retard sur l'intégration des pays au concours eurovision de la chanson. A cette question essentielle des frontières politiques à l'avenir avec la candidature controversée de la Turquie à l'Union, la topographie n'apporte guère de réponses. « Elle est floue ». Depuis longtemps déjà, la culture européenne, vue à travers la chanson, s'est développée en dehors du continent européen comme en témoigne la participation d'Israël ou de l'Arménie à l'Eurovision. L'Europe de la volonté semble déjà plus à même de nous renseigner sur les contours futurs de l'Union européenne, puisque certains pays font preuve d'un grand dynamisme pour s'intégrer à la fois à l'Union Européenne et à l'Eurovision. C'est particulièrement le cas de la Turquie, qui en un sens appartient incontestablement à l'aire culturelle européenne. Toutefois, la volonté ne suffit pas toujours et la contestation monte contre la Turquie musulmane dans le club chrétien européen. « La volonté hésite ». Enfin, l'Europe du désir, si l'on en croit la participation massive depuis les dernières années à l'Eurovision, s'étend loin de l'Océan Atlantique au Caucase, du cercle polaire au Sahara. Depuis la chute du bloc de l'Est, « le désir est libéré ». Doit-on espérer que ces trois Europe se rencontrent un jour ? Pas forcément. En effet, pour l'heure, la recherche d'une culture commune européenne tend à niveler la diversité face à la puissance de la culture anglo-américaine. Aussi, vaudrait-il peut-être mieux que l'Europe géographique, celle de la volonté et celle du désir forment trois sphères autonomes mais se chevauchant pourtant, participant à des programmes communs, se vivifiant les unes les autres, tout en respectant en leur sein des liens historiques et culturels privilégiés, des langues et des cultures vivantes ? La France serait alors appelée à participer à une Europe géographique dans les limites de l'Union européenne, une Europe de la volonté autour de l'axe franco-allemand et une Europe du désir avec des partenaires privilégiés par l'histoire, tels le Maghreb ou le Proche-Orient, sans oublier l'union culturelle qui la relie aux pays de la francophonie, autant de sphères nécessaires dans un monde multipolaire où des individus mobiles et des Etats déliquescents se réclament d'identités multiples et fluctuantes. Une manière aussi d'admettre que « ce mot d'Europe correspond à une réalité naturelle si imprécise ou à des héritages historiques si diffus qu'il est impossible d'en tracer des limites qui ne soient pas floues » (Péchoux P-Y, dans Pécout G., 2004, p.132).

Bibliographie :

- Brossard Y., Vidal J., 2001, *L'éclatement de la Yougoslavie de Tito*, Les Presses de l'Université Laval
- Courteix S., 1975, *Télévisions sans frontières*, Economica
- Deloy C., 2005, « Croyances, pratiques religieuses et montée des intolérances », in Reynié D. (éd.), *L'opinion européenne en 2005*, La Table Ronde-Fondation Robert Schuman, 73-78
- Domenach J.M, 1990, *Europe : le défi culturel*, La Découverte
- Jacob A., 2004, *Les Pays Baltes, Indépendance et Intégrations*, Alvik éditions
- Jeannin P., 1965, *Histoire des pays scandinaves*, PUF
- Moreau Defarges P., 2006, *Où va l'Europe ?*, Eyrolles
- Mousson-Lestang J.P., 2000, *La Scandinavie et l'Europe de 1945 à nos jours*, PUF
- Neveu C., 1995, *Nations, frontières et immigration en Europe*, L'Harmattan
- O'Connor J.K., 2005, *Eurovision Song Contest, Le livre officiel des 50 ans*, Maxi-Livres
- Pécout G. (éd.), 2004, *Penser les frontières de l'Europe du XIX^e au XXI^e siècle*, PUF

Roy O. (éd.), 2004, *La Turquie d'aujourd'hui, Un pays européen ?*, Encyclopaedia Universalis

Schneider P., 2006, « Le Québec, un PTOM », *La Presse*, 24 août 2006

Visine F., 1970, *A.B.C. de l'Europe technique*, L.G.D.J.

Quelques sites Internet indispensables pour en savoir plus :

- www.eurovision.tv Le site officiel du concours eurovision de la chanson
- www.ebu.ch/fr Le site de l'UER
- fr.wikipedia.org/wiki/Concours_Eurovision_de_la_chanson Un article descriptif
- www.eurovision-fr.net Un premier site de fans français
- eurofans.free.fr/v4/accueil/accueil.php Un deuxième site de fans français
- www.concours-eurovision.net Un troisième site de fans français
- www.concours-eurovision.be Un site de fans belges

CYBERGEO 2007

VENON F., Cybergeo , Points chauds , 23 janvier 2007

ⁱ En choisissant l'appellation Québécois et non Canadien-français ou Franc-Canadien comme le souhaitaient nombre d'indépendantistes historiques, la nation francophone a fait, dans les années 1960, le choix décisif d'un destin nord-américain indépendant de ses racines européennes.

ⁱⁱ La Jordanie, la Syrie et l'Arménie devraient, sans doute, être ajoutés à cette liste, car ces pays appartiennent à l'UER et font figure d'arrière-pays de la Méditerranée et de la Mer noire.

ⁱⁱⁱ L'importance de la communauté turque en Allemagne explique aussi que la Turquie ait été reliée au système technique Eurovision lors des Jeux Olympiques de Munich en 1972.

^{iv} Tout ou partie de la chanson.

^v Les années en italique correspondent au règlement contraignant l'usage de la langue nationale, celles en gras recensent les victoires avec libre choix de la langue.